

HAUT BUGEY

AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

Feuillet
N°164

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT

ARRÊTÉ DU 02 septembre 2025 N° 412/2025

Nomenclature : 8.5

**Objet : Rejet de la demande d'autorisation préalable de mise en location –
Dossier n° [REDACTED]**

Le Président de Haut-Bugey Agglomération,

Vu le code de la construction et de l'habitat articles L135-1 à L635-11,

Vu le décret n°2016-1790 du 19 décembre 2016 relatif aux régimes de déclaration et d'autorisation préalable de mise en location,

Vu la délibération n° 2019-81 du 6 juin 2019 relative à la mise en œuvre du permis de louer sur la commune de Nantua,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme renouvelé,

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique,

Considérant que le logement situé [REDACTED] rue du Collège, à Nantua [REDACTED] montée B, au [REDACTED] ([REDACTED] d'une surface déclarée de 43 m²), objet du dépôt de la demande d'autorisation préalable de mise en location n° [REDACTED] par M. Jean-Pierre CORTINOVIS le 04 Août 2025,

Considérant que l'ensemble des pièces et informations n'a pas été fourni dans le délai fixé par Haut-Bugey Agglomération afin de compléter le dossier : Diagnostic de Performance Energétique réalisé après le 30 juin 2021, diagnostic électricité, Etat des Risques et Pollution de moins de 6 mois.

.../...

ARRÊTE

Article 1er. : La mise en location du logement situé [redacted] rue du collège à Nantua [redacted] montée B au [redacted] ([redacted] d'une surface déclarée de 43 m²), objet du dépôt de la demande d'autorisation préalable de mise en location n° [redacted] par M. Jean-Pierre CORTINOVIS le 04 Août 2025, est **refusée**.

Article 2 : Cet arrêté sera inscrit aux registres des arrêtés du Président de Haut-Bugey Agglomération et sera publié sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à la Sous-Préfecture de Nantua, au demandeur, à la caisse d'allocation familiale, à la caisse de mutualité sociale agricole, aux services fiscaux ainsi qu'à la Commune de Nantua.



Le Président,

Michel MOURLEVAT



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Rejet de la demande d'autorisation préalable de mise en location -
Dossier n°2025 8 APML 29 8.

.....

Date de décision: 02/09/2025

Date de réception de l'accusé 02/09/2025

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 4122025

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20250902-4122025-AR

.....

Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matières de l'acte : 8 .5

Domaines de competences par themes

Politique de la ville-habitat-logement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 4122025.pdf (99_AR-001-200042935-20250902-4122025-AR-1-1_1.pdf)

